

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2024_07_45

Séance du 26 juillet 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7 + 1 procuration

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 juillet à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le dix neuf juillet 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mikaël BABOLAT, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA, Isabelle VAUDRAY, Viviane VAUDRAY.

ABSENTS EXCUSES : Guillaume DUCOLOMB, Céline THEVENOUX,

ABSENT : Laurent BORDEL

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance : Marie-José TRAINA

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que compte tenu de la suppression du compte des dépenses imprévues en nomenclature M57, il convient de procéder à des ajustements comptables sur le budget principal concernant les dépenses imprévues.

Il propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de Fonctionnement		
Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
6288		48981			
042-681		1719	7788		6000
6751	5000		7751	6000	
023	6000				
Total	11000	50700	Total	6000	6000
	39 700.00			0	

Investissement :

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Compte Chapitre	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Compte Chapitre	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2131	2205		021	6000	
041-2313		2205	024		6000
Total	2205	2205		6000	6000
	0			0	

Envoyé en préfecture le 30/07/2024

Reçu en préfecture le 30/07/2024

Publié le 30.07.2024

ID : 001-210102166-20240726-2024_07_45-DE

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ ACCEPTE la décision modificative n°1 au Budget Principal.

⇒ DIT que la présente délibération sera :

- transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Belley pour contrôle de légalité.

⇒ CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision avec Madame la Trésorière.

ANSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,

Emmanuel GINET

